

## **ANNEXE.8**

### **CAHIER DES CHARGES ANNEE 2012 PROGRAMME LOCAL DE FORMATION INTERFILIERES Pays Adour Landes Océanes**

**Axe 1 : « Le Tourisme Durable » comme logique de positionnement marketing du territoire**

**PALO.5 : Techniques et méthodologie pour mettre en place au sein de sa structure l'écolabel européen**

**Appel d'offre ouvert à tout organisme de formation.**

**Public : structures touristiques intéressées par l'écolabel européen**

#### **1. Contexte :**

La démarche Tourisme Durable développée et à développer sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes s'appuie notamment sur la démarche Ecotourisme menée depuis 2008 sur le Pays du Seignanx, à l'initiative de l'office de tourisme communautaire auprès des hébergements touristiques marchands. Sur ce territoire, bénéficiant d'une expérience très positive, le camping « Blue Océan » détient l'Ecolabel Européen, et 6 structures d'hébergements touristiques devraient le rejoindre durant l'année 2011.

Cette démarche, première en Aquitaine à l'échelle d'un territoire communautaire, constitue un exemple au niveau du Pays pour un effet levier auprès des prestataires touristiques à s'engager dans une telle dynamique.

De plus, dans le cadre de la première année du PLFI sur le module « Tourisme Durable », la majorité des prestataires participants ont témoigné leur intérêt, leur volonté voire leur capacité à terme à s'engager vers une démarche de labellisation (Ecolabel Européen).

Cependant, les procédures, les critères à respecter (vocabulaire, interprétation des concepts...) et les modalités, apparaissent souvent complexes à leurs yeux.

Aussi, il apparaît essentiel, non seulement pour le territoire dans la construction et le développement de son positionnement, mais aussi pour les acteurs du tourisme au sens large, de pouvoir offrir les meilleures conditions d'accompagnement et de développement d'une telle démarche d'éco labellisation. Ceci contribue à la valorisation et à la reconnaissance officielle des différents efforts menés par les prestataires.

Ce module de formation devra permettre, d'une part de démystifier la procédure de l'éco-labellisation auprès des acteurs intéressés, et d'autre part de leur offrir les conditions d'accompagnement, la boîte à outils, les méthodes, les techniques à suivre, en vue de leur candidature et de l'obtention de l'écolabel européen.

## **2. Les objectifs de la formation :**

**Objectif général du module :** Accompagner les démarches d'éco-labellisation auprès des prestataires touristiques intéressés, dans une logique de positionnement marketing du territoire

Dans une logique de démarche de progrès (en continuité et en complémentarité de la Charte environnementale, de son application par les prestataires...), il s'agit d'accompagner au mieux et au plus près, les prestataires vers des démarches d'éco-labellisation (Ecolabel Européen). Cela supposera :

- Au préalable, d'acquérir une culture générale sur les fondamentaux, les outils méthodologiques et les techniques d'une démarche d'éco-labellisation
- D'être en mesure pour les participants de s'engager dans une démarche de labellisation et pouvoir candidater à court-moyen-long terme à l'Ecolabel européen. Les enjeux sont divers : mieux comprendre les critères, connaître la procédure et les interlocuteurs à contacter, être en capacité de compléter le dossier de candidature (ex : pièces administratives, justificatifs, et preuves à apporter pour valider son dossier...)
- D'adapter des réponses collectives en terme d'outils, de pratiques, de techniques, de formation si besoin

## **3. La méthode pédagogique à mettre en œuvre :**

L'organisme de formation assurera la coordination des interventions et l'approche pédagogique du cycle. Il devra s'appuyer sur les démarches d'éco-labellisation et leurs référentiels respectifs.

Il devra alterner des temps d'apprentissage (théorie...), des temps d'échanges, de réflexion collective et de mise en pratique concrète.

Il pourra également s'appuyer sur l'action collective engagée à l'échelle de la Communauté de communes du Seignaux ou sur des expériences individuelles/collectives développées par des prestataires touristiques, ou des personnes ressources, référents en la matière.

S'agissant d'une formation action, chaque participant devra pouvoir mettre en œuvre tout ou partie des applications et des recommandations apportées par le formateur pendant et surtout après la formation.

## **4. Les résultats attendus / finalités de la formation :**

- Appropriation des démarches d'éco-labellisation, des procédures, des outils
- Rédaction à terme par les prestataires de dossier de candidature à l'Ecolabel.
- Mise en place effective de réponses collectives au regard de certains critères de l'Ecolabel (outils, techniques, pratiques...)
- Consolidation et développement du réseau d'acteurs autour de cette dynamique sur le « Tourisme Durable » et reconnaissance de cette démarche

## **5. Evaluation et outil proposé :**

Il est proposé que chaque journée de formation se termine par une synthèse des points clefs à retenir. Une fiche répertoriant l'ensemble des éléments fondamentaux devra être élaborée et transmise aux participants, ainsi que les référentiels relatifs aux démarches d'éco-labellisation.

Une évaluation à chaud du formateur devra être réalisée auprès des participants et transmise ensuite au référent local du PLFI.

Une évaluation à froid, sous forme de questionnaire en ligne, sera envoyée par la MOPA aux participants après la fin du module de formation. Pour se faire une copie des feuilles de présence mentionnant les mails des participants sera envoyée par l'organisme de formation à la MOPA.

## **6. Durée :**

2 journées par groupe

## **7. Effectif prévisionnel – nombre de groupe à constituer :**

1 groupe. De 15 à 20 personnes maximum

## **8. Période privilégiée :**

Janvier à avril voire mi-mai et octobre à décembre 2012

Format des journées : journée entière

Jours à privilégier : mardi et jeudi

## **9. Lieu(x) :**

Un système de rotation entre les sites de formation est à privilégier dans une logique d'équité, mais aussi de connaissance mutuelle et de réseau, en fonction par exemple des thèmes abordés, et en respectant l'équilibre entre les 4 communautés de communes et la communauté d'agglomération.

## **10. Contenu de la réponse attendue :**

Le prestataire devra fournir les éléments suivants :

1. ses références en particulier dans le domaine du tourisme
2. ses compétences internes et externes
3. le contenu, les outils pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour cette formation
4. la méthodologie et le phasage envisagés pour cette formation
5. la méthode d'évaluation de la mission
6. le coût global
7. les dates des journées de formation à proposer

Le prestataire pourra indiquer les formations qu'il a mises en œuvre ayant une finalité similaire ou proche de celle-ci.

**Les éléments indiqués sur le contenu, la durée et l'évaluation de la formation ne sont pas figés.**